



PÊCHES

APERÇU

Le Secteur des pêches de l'Assemblée des Premières Nations (APN) soutient le Comité national des pêches (CNP). Le CNP conseille le Chef national et les Chefs en assemblée en matière de pêches des Premières Nations,

lesquelles exercent leurs droits inhérents, édictent des lois de manière pacifique dans leurs domaines de compétence et en gèrent leurs ressources naturelles.

COMPTE RENDU

La résolution n° 07/2019 de l'APN, *Priorités des Premières Nations en ce qui a trait aux océans à la Convention sur la diversité biologique*, enjoignait à l'APN de militer en faveur d'une représentation autochtone aux réunions du groupe de travail ouvert de la Convention sur la diversité biologique à titre de délégués indépendants. La Convention s'est tenue à Nairobi au Kenya du 27 au 30 août 2019. Le Chef Byron Lewis (bande indienne d'Okanagan, C.-B.) et le directeur des pêches de l'APN Kenneth Paul faisaient partie des délégués. L'objectif de la Convention était d'examiner la portée, l'architecture et le contenu du cadre mondial de la biodiversité après l'an 2020.

Conformément à la résolution n° 08/2019 de l'APN, *Espèces en péril et espèces aquatiques*, le Secteur des pêches de l'APN a réuni le tout premier groupe de travail de l'APN sur les espèces aquatiques les 1er et 2 octobre 2019 à Kelowna (C.-B.). Des membres du Conseil consultatif des Premières Nations sur les espèces en péril d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) se sont joints à cette réunion. Ces travaux visent à faire progresser une stratégie, menée par les

Premières Nations, concernant les espèces disparues du pays, les violations et l'analyse socioéconomique des espèces disparues.

La résolution n° 09/2019 de l'APN, *Année internationale du saumon*, proclame l'année internationale du saumon et déclare l'importance du saumon pour les Premières Nations. Dans une lettre rédigée le 23 août 2019 au sujet d'un glissement de terrain en Colombie-Britannique, l'APN a fortement exhorté le MPO à respecter les engagements qu'il a pris pour l'Année internationale du saumon.

La résolution n° 10/2019 de l'APN, *Reconstruire les nations de poissons : Promouvoir une stratégie de réconciliation des Premières Nations en matière de pêches*, enjoint à l'APN, par le biais du CNP, d'entreprendre immédiatement des travaux sur une Stratégie de réconciliation des pêches des Premières Nations (2019-2022).

Résolution n° 11/2019 de l'APN, *Systèmes de connaissances autochtones dans les pêches*. Pour faire suite à d'autres travaux entrepris par le Secteur de l'environnement dans ce

COMPTE RENDU DE L'APN

Novembre 2019

domaine, une lettre a été envoyée à Environnement Canada pour présenter des préoccupations concernant l'approche de mobilisation utilisée pour élaborer un cadre politique du savoir autochtone pour l'examen des projets et les décisions réglementaires.

Résolution n° 12/2019 de l'APN, *La supergrappe océanique*. Le Secteur des pêches collabore avec le Ulnooweg Development Group, le Congrès des Chefs des Premières Nations de l'Atlantique et la supergrappe océanique afin de développer un programme de stages dans le domaine des professions de la mer pour les étudiants des Premières Nations.

Résolution n° 52/2019 de l'APN, *État d'urgence concernant le saumon du fleuve Fraser*. L'APN a diffusé un communiqué de presse afin de soulever la question de l'inclusion des Premières Nations dans une intervention dans le cadre de l'état d'urgence. Le Conseil des pêches des Premières Nations (CPPN) et

l'Institut national des pêches autochtones ont pris en charge ce qui reste du travail de restauration du saumon pour le reste de l'année.

Résolution n° 69/2019 de l'APN, *Mettre pleinement en œuvre le droit absolu des Premières Nations à la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles*. Cette résolution fait partie de la stratégie de reconstruction des nations de poissons en cours d'examen. L'Institut national des pêches autochtones étudie actuellement cette politique.

Résolution n° 70/2019 de l'APN, *Permettre l'accès des Premières Nations Mi'gmaq et Wolastoqiyik à la pêche au crabe des neiges de l'Atlantique*. Cette résolution fait partie de la stratégie de reconstruction des nations de poissons en cours d'examen.

PROCHAINES ÉTAPES

Les activités suivantes se tiendront au cours des prochains mois :

- Comité national des pêches – 2 décembre 2019
- Groupe de travail sur les océans – 14 et 15 janvier 2020

- Groupe de travail national sur l'aquaculture – 21 au 23 janvier 2020
- Groupe de travail sur la pêche intérieure – 30 mars 2020.